



Jamais deux sans trois

Le 21/05/2025

Monsieur le Directeur,

Hier encore, nous diffusions un tract intitulé « *tentative de meurtre* » sur agent.

Ce matin un détenu qui sort du qd pour se rendre sur son bâtiment MAD, n'a pas accepté sa nouvelle cellule.

Résultat : **agression sur gradée de bâtiment et les agents présents**

Et cet après- midi, à 13h30, au 1er étage du centre de détention, un détenu notoire pour son instabilité psychique s'est positionné en "garde" dans la coursive, prêt à en découdre avec les agents. **Par miracle, aucun blessé n'est à déplorer. Mais pour combien de temps encore ?**

Il est irresponsable – pour ne pas dire méprisant – de réduire ce comportement à une simple frustration liée à l'absence de parloir familial. **C'est un déni total de la réalité quotidienne des agents et des signaux d'alerte répétés depuis des mois.**

Une nouvelle fois, **aucun PCC activé.** Aucune coordination. Aucune mesure de protection. Silence coupable.

Les agents du CP La Farlède, eux, tiennent. Ils font preuve d'un professionnalisme exemplaire dans un contexte explosif. Mais leur engagement a des limites. Face à des profils psychiatriques lourds, leur sécurité est en jeu. Et c'est bien la direction qui est responsable de leur intégrité physique et morale.

Nous vous rappelons que **conformément aux articles L.4121-1 et suivants du Code du travail**, l'employeur a l'obligation légale d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Ces obligations ne sont pas théoriques, elles doivent se

traduire en actes : évaluation des risques, mise en place de mesures de prévention, adaptation des postes, et surtout, prise en compte des signaux remontés du terrain.

Combien de temps encore faudra-t-il faire semblant ? Faire semblant que ces individus ont leur place dans un centre de détention ? Ce sont des patients ! Leur place est à l'hôpital psychiatrique, pas dans les cellules d'un CD.

La CGT félicite, une nouvelle fois, les agents pour leur calme, leur sang-froid et leur conscience professionnelle. Mais la direction, elle, doit désormais répondre de ses manquements.

La sécurité des agents n'est pas négociable. Leur santé mentale non plus.

Nous exigeons des réponses concrètes. Et des actes. Immédiatement.

La CGT Pénitentiaire – CP La Farlède

**Téléphone Fixe : 04 94 207928
Mail : cgt.cp-toulon@justice.fr
CGTPenitentiaireLaFarlede@hotmail.com**